



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le **07 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241023-B20241022_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Était excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



7. Objet : Réalisation d'une voie verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains - Demandes de subvention au titre des Programmes DETR-DSIL 2025 de l'Etat et « Itinéraires cyclables inscrits aux schémas national ou régional des véloroutes » de la Région Grand Est

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Considérant la stratégie d'aménagement du réseau cyclable présente dans le schéma cyclable communautaire,

Considérant l'appartenance de la Voie Bleue V50 au schéma régional des véloroutes,

Considérant la nécessité de résorber une discontinuité majeure identifiée sur le tracé de la Voie Bleue V50 le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000 € H.T. et que le montant prévisionnel des études est estimé à 55 000 € H.T.,

Considérant que cette opération est éligible aux différents appels à projets proposés par l'Etat et peut bénéficier de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL et de la Région Grand Est dans le cadre du programme « Itinéraires cyclables inscrits aux schémas national ou régional des véloroutes »,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
Etudes	55 000 €	Subvention « Itinéraires cyclables inscrits aux schémas national ou régional des véloroutes » (Région Grand Est) : 11,15 %	140 000 €
Travaux	1 200 000 €	Subvention DETR/DSIL (Etat) : 30%	376 500 €
		Autofinancement (CCCE) (58,85%)	738 500 €
		TOTAL	1 255 000 €

Il est précisé que la part non-subsventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat, au titre du programme DETR/DSIL, pour la réalisation d'une voie verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est, au titre du programme « Itinéraires cyclables inscrits aux schémas national ou régional des véloroutes », pour la réalisation d'une voie verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 octobre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

